

ECONOMIE & ENVIRONNEMENT

RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE : Approche qualitative pour intégrer les facteurs environnementaux

Face aux enjeux globaux – environnementaux, économiques, sociaux, et désormais sanitaires, voire géopolitiques – **les territoires doivent sans cesse s'adapter pour faire face à de multiples crises successives**, qui impactent leur économie de façon inégale, révélant des capacités de résilience différenciées.

Repenser la résilience économique au prisme des enjeux environnementaux, c'est le sujet de la thèse de Yatina Calixte, accueillie à l'Agence, en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole et l'EP-SCoT de la Grande Région de Grenoble, sous la direction de Magali Talandier, professeure des universités à l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine de l'Université Grenoble Alpes .

Pour accompagner les acteurs publics et privés des territoires dans une démarche visant à favoriser la résilience économique, l'Agence émet trois hypothèses :

- **Intégrer l'ensemble des moteurs du développement économique** : productif, résidentiel, touristique et public.
- **Ouvrir l'analyse de la résilience économique à des facteurs environnementaux** : dans le contexte actuel de transition écologique et dans une visée prospective, la dimension environnementale joue un rôle critique (exploitation des ressources, acceptabilité des impacts écologiques, changement de mentalité des jeunes diplômés, etc.).
- **Penser la résilience des territoires en tant que systèmes**, pour bien prendre en compte les interactions territoriales (la résilience économique d'un secteur ou d'une entreprise dépend aussi de facteurs et décisions qui se jouent dans d'autres territoires).

Une méthodologie mixte a été travaillée. Quantitative d'une part, pour analyser et comparer les impacts de la crise économique de 2008 et de la crise du coronavirus de 2020, à l'échelle nationale, à la maille des intercommunalités. **Qualitative d'autre part**, pour rendre compte des interactions des systèmes de flux et approfondir les autres questions notamment environnementales.

Le volet qualitatif, reproductible à toute échelle territoriale, est l'objet de cette note. Il a pour vocation la constitution d'un panel d'établissements structurants pour l'économie de l'aire grenobloise selon plusieurs critères et d'une grille d'entretiens semi-directifs s'appuyant sur les 3 hypothèses précitées.

L'ENJEU

IDENTIFIER UN PANEL D'ÉTABLISSEMENTS EMBLÉMATIQUES
D'UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

LA MÉTHODE

1

DÉFINIR ET IDENTIFIER LES ÉTABLISSEMENTS STRUCTURANTS DU
TERRITOIRE

Rappel de la définition d'un établissement : c'est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité de production de biens ou de services (usine, installation industrielle, logisticien etc.).

Définition au sens du Sirene

Une première étape de travail : définir un « établissement structurant ». Inspirée de la définition de « contribution structurante » proposée par certains économistes, et tenant compte des limites de disponibilité des données pour la mesurer, la définition a été enrichie au regard de l'objectif de repenser la résilience économique d'un territoire au prisme des enjeux environnementaux.

Définition de « contribution structurante » par Paradis, 2017

Une douzaine de critères ont ainsi été proposés pour identifier des établissements structurants, regroupés en 6 indicateurs :



TAILLE

Plus un établissement crée des emplois, plus il génère des revenus pour la population, et finalement de richesses pour le territoire. Le territoire serait d'autant plus impacté si un établissement de ce type venait à fermer.

Il s'agit alors de **définir un seuil d'effectif salarié** (à ajuster en fonction des sous-territoires retenus) au-delà duquel l'établissement est considéré comme de grande taille.

INNOVATION
TECHNOLOGIQUE

Un établissement qui innove, en intégrant de nouveaux procédés et de nouvelles technologies ou en améliorant l'efficacité de ses activités, contribuera à la durabilité de sa croissance, ainsi qu'au développement économique du territoire en général. Une spécialisation dans la « nouvelle économie », c'est-à-dire les secteurs de la connaissance et de la technologie, serait également avantageuse en termes de résilience économique.

Un établissement est considéré comme innovant :

- s'il fait partie d'un **secteur innovant** (activités de R&D ou de haute technologie),
- s'il est **impliqué dans la R&D** (projet financé, dépôt de brevet, programme d'investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche, lauréat d'innovation, membre d'un incubateur, etc.),
- s'il s'agit d'un **établissement d'enseignement supérieur ou de recherche** ou regroupement (pôle de compétitivité, technopôle etc.),
- s'il s'agit d'une **start-up émergente** (innovante, à vocation structurante).

OUVERTURE À
L'INTERNATIONAL

Une ouverture au commerce international serait une des conditions pouvant entraîner la transmission d'une crise du contexte international aux économies nationales et régionales. Cependant, le rayonnement à l'international peut aussi assurer, à certains établissements, une croissance permanente même pendant les temps de crise.

Un établissement qui se déploie à l'international est celui qui exporte des produits vers les **marchés extérieurs**, qui implante ses **filiales à l'étranger**, et/ou qui dépend de groupes à **capitaux étrangers**.



ANCRAGE TERRITORIAL

Un établissement qui s'est créé ou installé en raison de ressources territoriales historiques peut avoir une influence importante pour l'économie du territoire, car son ancienneté lui permettrait une plus forte intégration dans l'écosystème local et/ou sa dépendance à la ressource locale lui demanderait de rester au sein du territoire pour se développer.

Un établissement qui a de l'autonomie décisionnelle, c'est-à-dire ne dépendant pas d'une maison mère, peut décider de l'orientation et l'organisation de ses activités et effectuer des investissements localement, donc peut avoir une plus grande influence sur le territoire.

Un établissement est considéré comme ancré territorialement :

- s'il est **historique**, c'est-à-dire s'il s'est implanté avant 1995 en raison d'une ressource locale ou du système socio-économique local,
- si son **siège** est implanté dans une des communes du territoire.



SOLIDARITÉ ET UTILITÉ SOCIALE

Un établissement dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, et qui adopte des modes de gestion démocratiques et participatifs dans les politiques publiques et initiatives locales, peut avoir un ancrage et des impacts territoriaux.

Un établissement est considéré comme fondé sur un principe de solidarité et utilité sociale s'il fait partie du **secteur de l'ESS** (économie sociale et solidaire).



RISQUES ET ÉCOLOGIE

Face aux enjeux environnementaux, les établissements peuvent, par certains aspects, avoir des actions bénéfiques sur l'environnement et, sous d'autres aspects, lui porter atteinte. Un établissement prenant des mesures en faveur de l'environnement peut accroître la résilience économique du territoire face aux crises environnementales. Un établissement exposé à des risques naturels (inondation, mouvement de terrain...) ou technologiques (incendie, explosion...) peut constituer une fragilité pour l'économie du territoire en cas de chocs environnementaux. Un établissement ayant des impacts sur l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, des sols...) peut freiner l'adaptabilité économique du territoire aux changements climatiques et écologiques.

Un établissement est considéré comme potentiel élément de vulnérabilité ou résilience du système économique territorial face aux enjeux environnementaux :

- s'il fait partie du **secteur de l'énergie et l'environnement**,
- ou s'il s'agit d'une **ICPE/Seveso** (Installation classée pour la protection de l'environnement),
- ou s'il s'agit d'une installation industrielle **rejetant des polluants**.

2

SÉLECTIONNER LE PANEL

La somme des 6 indicateurs (pondération pour l'indicateur taille en raison de son influence prépondérante dans la contribution structurante d'un établissement à l'économie territoriale) **crée un « indice de structuration », Il s'agit alors de définir le seuil qui permet de qualifier un établissement de structurant.**

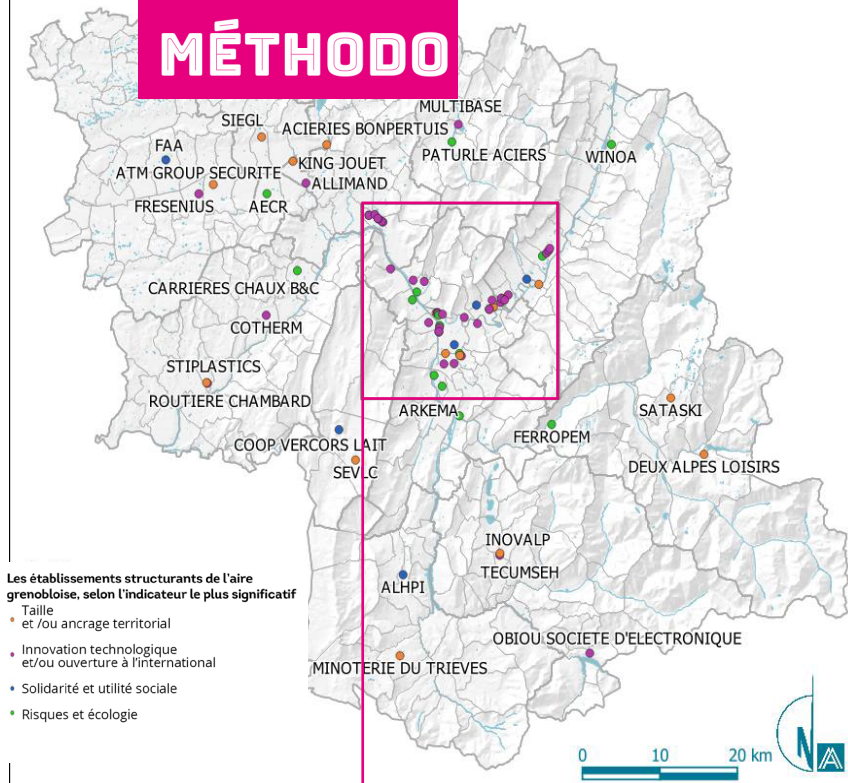
Les établissements constituant le panel sont sélectionnés en conservant une variété de sous-territoires, de secteurs d'activité, de sphères économiques, de types de communes et d'indicateurs.

3

CONCEVOIR LA GRILLE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIFS

4 axes structurent les entretiens menés auprès du panel :

- **L'ancrage** : le lien de l'établissement au territoire et les atouts du territoire.
- **Le métabolisme** : les flux entrants et sortants de ressources matérielles (matières premières, produits, déchets), énergétiques et humaines, ainsi que les réseaux de sous-traitants et de partenaires.
- **Les risques ou vulnérabilités** pouvant mettre en péril l'activité.
- **Les futurs enjeux environnementaux et sociaux** auxquels se préparer, le plan d'action, les aides financières, les raisons de l'engagement, les obstacles et enfin, les aides des collectivités locales qui pourraient aider à se développer dans une stratégie de résilience urbaine ou territoriale intégrant les enjeux de transition socio-écologique.



Les établissements structurants de l'aire grenobloise, selon l'indicateur le plus significatif

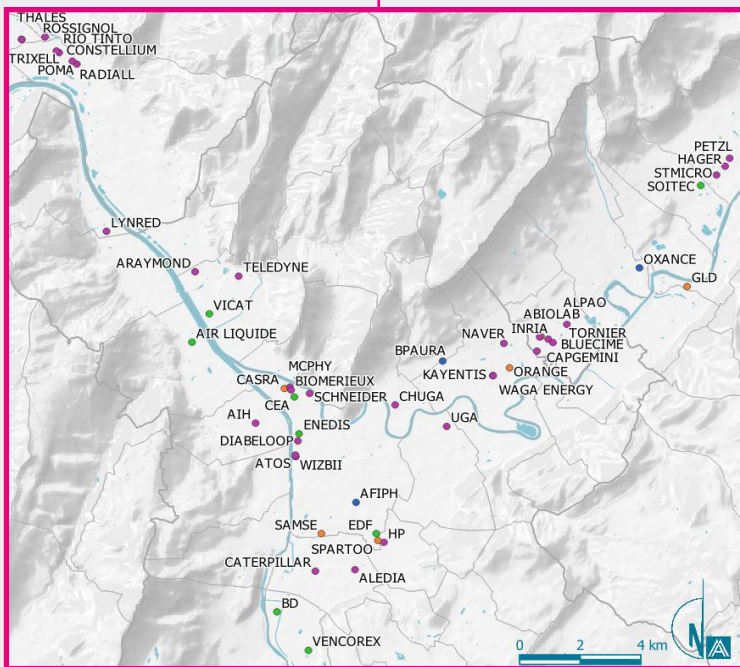
- Taille et /ou ancrage territorial
- Innovation technologique et/ou ouverture à l'international
- Solidarité et utilité sociale
- Risques et écologie

L'identification des établissements structurants de l'aire grenobloise

11
EPCI

260
établissements
structurants

60
établissements retenus
pour le panel



Les établissements structurants de l'aire grenobloise, selon l'indicateur le plus significatif

ENTRETIENS AVEC LES ENTREPRISES DU PANEL

Entre novembre 2021 et juin 2022, une quarantaine d'entreprises structurantes ont été interviewées. L'objectif de ces échanges, menés sous la forme d'entretiens semi-directifs, est de comprendre le lien des établissements à leur territoire, les ressources (matérielles, énergétiques, humaines) qu'ils importent et exportent, les risques qui pourraient mettre en péril leur activité, comment ils se préparent aux enjeux environnementaux et sociaux à venir, etc. et enfin d'identifier les aides qui pourraient leur être apportées pour y faire face.

Les étapes de la thèse

NOVEMBRE 2020 À AVRIL 2020
BIBLIOGRAPHIE SUR LA RÉSILIENCE

NOVEMBRE 2020 À DÉCEMBRE 2021
APPROCHE QUANTITATIVE

Analyse des trajectoires d'emploi face à la crise économique de 2008 et à la pandémie de Covid-19 et exploration des recompositions sectorielles.

DEPUIS NOVEMBRE 2020
APPROCHE QUALITATIVE

Constitution du panel d'établissements structurants et de la grille d'entretiens semi-directifs. Prise de contact, entretiens et analyse des résultats.

SEPTEMBRE 2022 À JANVIER 2023
APPROCHE QUALITATIVE

Publication des premiers résultats et mise en débat au cours d'un workshop réunissant des acteurs locaux publics et privés au 1er trimestre 2023.

FÉVRIER 2023 À AVRIL 2023
APPROCHE QUANTITATIVE

Exploration des recompositions sectorielles et des facteurs explicatifs de résilience économique.



Retrouvez les ressources utiles sur le site d l'Agence

L'interview de Magali Talandier
Pour aller plus loin : la thèse Cifre
Nos données en image : l'emploi